



*Fédération Départementale
des Chasseurs de la Corrèze*

*Siège social :
Quartier Montana
19150 LAGUENNE*

*Domiciliations bancaires
CRCAF Tulle 27019780000*

*Tél : 05.55.29.95.75
Fax : 05.55.29.95.70
E-mail : chasseurs.19@wanadoo.fr
Site Internet: www.chasse-corrèze.fr*

Communiqué aux chasseurs corrèziens

LES CHASSEURS CORREZIENS SACRIFIÉS !!!

Pour la première fois, le Préfet de la Corrèze, sous pression du Président de la Chambre d'Agriculture, a remis en cause les barèmes fixés pour les maïs grain et ensilage pourtant votés à l'unanimité, y compris par les représentants agricoles, lors de la commission départementale du 18 décembre.

Le Préfet motive sa décision uniquement par la situation de sécheresse et par le manque de fourrage subis par le département.

C'est donc un surcoût de plus de 7 000 € à la charge des chasseurs corrèziens.

Le Président de la fédération des chasseurs et son conseil d'administration viennent d'engager un recours gracieux contre cette décision inacceptable.

Dans le même temps, lors de la dernière session de la Chambre d'Agriculture, le Président de la Chambre d'Agriculture a exigé le classement « Nuisible » du sanglier sur l'ensemble du département de la Corrèze. Ce que le Préfet a validé.

La fédération des chasseurs s'oppose fermement à ce classement, les chasseurs devant rester maîtres d'œuvre en matière de gestion de cette espèce.

Sans prise en compte sérieuse de cette position fédérale, la fédération envisage d'ores et déjà toute forme d'actions et ne manquera pas d'en informer les chasseurs corrèziens.

Le Président.

J.F. SAUVAGE